

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 05 55 53 30 90

Email : mairie.breuilaufa@wandoo.fr

L'an deux mille vingt-cinq, le **09 avril**, à 19h00 le Conseil Municipal de Breuilaufa s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck MAITRE, Maire.

Le Conseil Municipal a été convoqué le : 02 avril 2025

Etaient présents : Messieurs Franck MAITRE, Daniel HEUDES, Yves DUPUY, Michel LEBRAUD, Benoît GRAVELAT et Joseph MOUSSET ainsi que Mesdames Marie THOURY, Aimée BEAUBELICOUX, Sonia BARBONNAIS et Christine GOURINAT-MICHELET,

Mme Christine GOURINAT-MICHELET a été élue secrétaire.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 février 2025.

2025 - 11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2025

Monsieur le maire détail à l'assemblée les chiffres du budget primitif tel qu'il a été préparé.

La situation budgétaire est saine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses et en recettes le budget de l'exercice 2025, tel que résumé ci-dessous :

Section de Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
177 662, 39 €		177 662, 39 €
Section d'investissement		
397 138, 24 €		397 138, 24 €
Total Budget		
574 800, 63 €		574 800, 63 €

Adopté à l'unanimité.

2025-12 COTISATIONS ET ADHESIONS DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à étudier les adhésions de la commune à différentes associations ou organisme. Il propose de renouveler pour l'année 2025, la cotisation de la Commune de Breuilaufa aux associations suivantes :

- A.T.E.C.
- Association des Maires et Elus du Département de la Haute-Vienne
- S.P.A.
- Fondation du Patrimoine
- La mission locale rurale

Adopté à l'unanimité.

2025-13 REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025

La révision de l'attribution de compensation s'est fortement réduite cette année en raison de l'augmentation du nombre d'enfants de Breuilaufa qui fréquentent la crèche de Chamborêt et l'augmentation de la prise en charge par les communes de 50 % à 75 %.

Pour notre commune :

Commune	Attribution de compensation 2025	Attribution de compensation 2024
BREUILAUF A	4 557,61 €	13 411 €

Soit une diminution de 8 853.39 €.

Par ailleurs, le Pacte Financier et Fiscal proposait également l'instauration d'une Attribution de compensation en Investissement (ACi) pour compenser des coûts supportés par l'EPCI en investissement en matière de voirie et de petite-enfance. Ces ACi, établies en 2024 et non modifiées, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Attributions de compensation en investissement
BREUILAUF	- 3 581 €

Adopté à l'unanimité.

2025-14 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN

Lors de sa création en 2017, la Communauté de communes a construit ses statuts à partir de ceux des trois anciennes communautés de communes desquelles elle est issue. Ces statuts ont évolué pour la dernière fois en fin d'année 2018.

Depuis, diverses évolutions législatives ainsi que la pratique observée rendent nécessaire, notamment en vue d'un travail sur un projet de territoire, la révision de ces statuts afin qu'ils constituent une base reflétant au plus proche à la fois les normes et la réalité.

Ainsi, les modifications proposées se concentrent sur l'article V (compétences), relèvent essentiellement de questions de forme et n'entraîneront pas de changements dans la pratique.

Cette réflexion s'est déroulée entre la fin d'année 2024 et le début d'année 2025 en plusieurs temps, incluant notamment le recueil de l'avis des services de la Préfecture à deux reprises ainsi que celui du Conseil des maires élargi à la commission statuts et du Bureau de l'EPCI, qui se sont prononcés favorablement à la présente révision.

Le Conseil communautaire a approuvé cette révision à l'unanimité.

Les modifications sont mises en valeur dans la version des statuts présentée en annexe. Une présentation les détaille également.

Adopté à l'unanimité.

2025-15 NOMINATION SALLE FABIENNE PREVOST

À la suite de la disparition de Fabienne PREVOST, 1^{ère} adjointe, l'assemblée a donné son accord pour lui rendre hommage et dénommer la salle polyvalente à son nom.

Le choix du conseil municipal répond à ces critères, mais par respect pour sa famille, leur avis doit être sollicité.

Monsieur le Maire a donc pris contact avec eux et présenté le projet de plaque nominative. À la suite de leur accord, un devis pour la plaque a été demandé conformément à ce qui avait été envisagé.

Monsieur le Maire rappelle le texte qui va être apposé sur la plaque « Salle polyvalente – Fabienne PREVOST – Adjointe – 2014 – 2024 » et suggère de combiner la cérémonie d'inauguration avec celle des vœux en 2026.

Adopté à l'unanimité.

2025-16 TRAVAUX DE VOIRIE

L'entreprise MASSY TP a été sollicitée pour établir des devis pour les grosses réparations de voirie nécessaire dans le bourg.

Compte tenu des travaux sur les bâtiments déjà prévus, il n'est pas possible de réaliser toutes les réparations cette année. Il faut privilégier la rue Yves Montand parce qu'elle a été très dégradée par les travaux de construction du bâtiment des services techniques. Le chemin de Chez Janot sera réalisé en 2026 et nous sommes en attente de travaux d'un administré pour le chemin de la Cure pour pouvoir intervenir.

Une demande de subvention va être sollicitée auprès du Conseil départemental.

Adopté à l'unanimité.

2025-17 DETERIORATION CHEMIN DE LA FONTAINE

Le chemin de la fontaine est très dégradé à la suite des fortes pluies de ces derniers mois surtout pour l'accès au passage à niveau SNCF.

En effet, ce chemin a été partiellement emporté par le ravinement or cette voie est utilisée et pourrait donc s'avérer dangereuse.

Le devis initial demandé pour cette réparation était de 1 800 € TTC mais après négociation, il a été abaissé à 1 500 € TTC. Ce montant a été inscrit au budget 2025.

Avant que le chemin en question ne devienne impraticable, il nécessite une attention immédiate pour garantir la sécurité des usagers et préserver l'intégrité de sa structure. Ces travaux ne peuvent pas attendre car une nouvelle saison de pluie et de ruissellements alourdirait le montant des réparations. Il sera sollicité l'aide financière du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

2025-18 MOTION DE SOUTIEN POUR DIRE STOP A LA VIOLENCE DANS LA VIE PUBLIQUE DE LA HAUTE-VIENNE

Les élus, dans l'exercice de leur fonction, sont malheureusement de plus en plus exposés aux injures et aux agressions. Ces actes portent atteinte à leur mission de représentants de la République, les désignant ainsi comme cibles et les mettant en danger.

De la même manière, les agents des collectivités territoriales et les fonctionnaires de l'État, dans l'exercice de leurs missions, sont de plus en plus souvent pris à partie. Alors même que leur devoir de neutralité devrait les protéger de toute mise en cause, ils sont exposés à la vindicte publique.

Les récents événements survenus en Haute-Vienne, impliquant des dégradations et des mises en cause par le syndicat agricole « *la Coordination rurale de la Haute-Vienne* », doivent être fermement dénoncés.

Les tags insultants sur les murs de nos institutions, les attaques diffamatoires sur les réseaux sociaux, les menaces, outrages et injures sont inacceptables. **Une politique de « tolérance zéro » doit être appliquée face à ces comportements qui sapent les fondements du débat démocratique.**

En tant que présidents de l'Association des Maires de la Haute-Vienne et de l'Association des Maires ruraux de la Haute-Vienne et Vice-président de l'Association des Maires de France, nous condamnons fermement ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie et exprimons notre plein soutien aux personnes injustement visées, notamment : le Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne et ses équipes, le Préfet et les services préfectoraux, les personnels du Conseil départemental de la Haute-Vienne et son Président et des élus.

Nous réitérons notre soutien à l'agriculture et aux agriculteurs de notre département. Il est essentiel que nous retrouvions collectivement le chemin d'une démocratie agricole apaisée, respectueuse et exemplaire.

L'intérêt général ne peut se construire dans la violence et l'invective, mais bien dans l'échange et le dialogue. Nous appelons donc chacune et chacun à la responsabilité et au respect de l'Etat de droit et des principes républicains qui doivent nous unir.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Collecte OM rue Yves Montand

Maintenant que nous avons l'impasse des Marots, cela pourra permettre au camion OM de collecter la rue Yves Montand puisqu'il pourra opérer un demi-tour.

La Communauté de Communes ELAN va faire des tests. S'ils sont concluants les riverains seront dotés de bac individuel et le bac collectif sera supprimé.

Un administré du chemin de Chez Janot va être doté de bacs.

Travaux caniveaux

La Communauté de Communes ELAN devrait commencer les travaux dans la rue Saint-Jean comme prévu.

Local technique

Les DANIELS ont commencé le déménagement. La prochaine étape sera la construction de la mezzanine. Du Ray-grass a été semé.

DIRCO

Monsieur GABARD, le nouveau chef de centre de la DIRCO de Bellac, a rencontré le Maire concernant l'élargissement de la RN 147 au niveau du Châtain, pour permettre un dépassement sur la droite lorsqu'un véhicule prend la route vers Breuilaufa.

Franck MAITRE a demandé à avoir des camions de rabotage pour le parking de la Betouille.

Gazette

Elle est présentée aux Conseillers pour validation en fin de semaine. Puis sera imprimé par SOTIPLAN et distribuer début mai.

Mobilisation pour le POLT

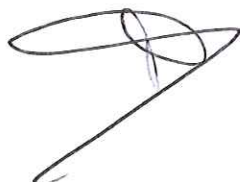
Le 15 avril le train de la colère, en direction de Paris, sera mis en place pour une réception des délégations au ministère des Transports concernant les mécontentements c'est-à-dire augmenter le nombre d'allers-retours et de réduire les temps de parcours de la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

A 22h 30, tous les sujets sont épuisés et la séance levée.

La secrétaire de séance,



Christine GOURINAT-MICHELET



Le Maire,



Franck MAITRE

